PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Citoyenneté
Bureau des procédures environnementales et foncières

ARRÊTÉ n° 53DCBPEF-2026-157 en date du 25 août 2026
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'implantation d'une centrale agrivoltaïque au lieu-dit « La Carterie » – 53290 Bierné-les-Villages
par la société NEOEN SAS située 22 rue Bayard– 75008 Paris

La préfète de la Mayenne,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret du Président de la République du 30 juillet 2025 portant nomination de Mme Nadège BAPTISTA, préfète de la Mayenne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2026 régulièrement publié, portant délégation de signature à Mme Christèle TILY, directrice de la citoyenneté, et à Mesdames et Messieurs les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Vu la demande de permis de construire n° PC 053 029 25 012 déposée le 16 décembre 2025 par la société NEOEN SAS située 22 rue Bayard – 75008 Paris représentée par M. Jean-Christophe Le Hello pour un projet de centrale agrivoltaïque, au lieu-dit « La Carterie », sur le territoire de la commune de Bierné-les-Villages (53290) comportant une étude d'impact et son résumé non technique ;

Vu l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) des Pays-de-la-Loire n°PDL 014549/AP en date du 7 mai 2026 sur le projet susvisé ;

Vu le mémoire en réponse en date du 10 juillet 2026 du maître d'ouvrage à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) des Pays-de-la-Loire précité ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en date du 12 mars 2026 sur la demande de permis de construire susvisée ;

Vu le courrier de M. le directeur départemental des territoires reçu le 28 juillet 2026, sollicitant l'ouverture de l'enquête publique ;

Vu la décision n° E26000105/53 en date du 31 juillet 2026 du président du tribunal administratif de Nantes désignant Mme Sylvie FILHUE, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Alain PARRA d'ANDERT, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

Article 1 : objet de l'enquête

Une enquête publique est ouverte en mairie (4 rue du Prieuré – 53290 Bierné-les-Villages) du lundi 21 septembre 2026 - 14h30 au mardi 20 octobre 2026 - 17h30 soit pendant 30 jours consécutifs, relative au projet d'implantation d'une centrale agrivoltaïque, au lieu-dit «La Carterie», sur le territoire de la commune de Bierné-les-Villages (53).

Mél : pref-environnement@mayenne.gouv.fr
46 rue Mazagran, 53000 LAVAL
Standard : 02 43 01 50 00
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr